



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

football

Question au Gouvernement n° 100

Texte de la question

VIOLENCES DANS LES STADES

M. le président. La parole est à Mme Valérie Boyer, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Valérie Boyer. Madame la ministre de l'intérieur, le 6 octobre dernier, à l'occasion du match de Ligue 1 Metz-Strasbourg, de graves incidents ont éclaté dans les tribunes, provoquant l'intervention des forces de l'ordre pour mettre un terme aux violences physiques et ramener le calme. De tels actes de violence dans un stade ne peuvent laisser indifférente la députée marseillaise que je suis. Récemment encore, à l'occasion du match de ligue 2 opposant Libourne-Saint-Seurin à Bastia, un joueur bastiais a été pris à partie par des supporters de sa propre équipe qui ont tenu des propos racistes. Je me félicite, du reste, de la réaction courageuse de la ligue de football, qui a pris ses responsabilités en sanctionnant par un retrait d'un point le club bastiais.

Régulièrement, les rencontres entre professionnels ou amateurs, qui opposent tous les mercredis ou dimanches des équipes de jeunes ou de moins jeunes, sont ainsi le théâtre de violences physiques, dont les arbitres, les joueurs ou les spectateurs sont les victimes.

Pourtant - et je suis bien placée pour en témoigner -, le football peut être aussi tout le contraire. À Marseille, notre club de football agit comme un formidable facteur d'intégration et de cohésion sociale. Les supporters de l'Olympique de Marseille se transcendent pour leur équipe (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche*) et nous assistons bien souvent, sur le terrain comme dans les tribunes, à un spectacle qui véhicule les véritables valeurs du sport.

Amateur ou professionnel, le sport doit absolument conserver ses vertus morales, au premier rang desquelles figurent la dignité, le respect de tous, en particulier de ses adversaires et de l'arbitre, et la tolérance.

Face à ces comportements violents ou racistes, l'État doit, lui aussi, prendre ses responsabilités pour que les rencontres sportives se déroulent dans des conditions en tout point conformes aux exigences de l'ordre public, de la sécurité de tous, de l'éthique et des valeurs du sport.

M. Christian Bataille. Cette question n'a aucun intérêt !

Mme Valérie Boyer. Madame la ministre, pourriez-vous nous indiquer quelles sont vos intentions dans ce domaine, qui concerne de manière très directe la sécurité des Français ? Il y va de la place du sport dans notre société et de sa vertu pédagogique pour nos concitoyens, notamment les plus jeunes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

Mme Michèle Alliot-Marie, *ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales*. Madame la députée Boyer, le sport est une fête et il doit demeurer un moment de convivialité, de respect, de tolérance - rien n'empêcherait d'ailleurs les séances des questions d'actualité de l'être également. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.*) À cet égard, la récente coupe du monde de rugby est un beau modèle, et je tiens à en féliciter à la fois les organisateurs, les joueurs, les forces de sécurité et le public lui-même.

Plusieurs députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. Et l'entraîneur ?

Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. La haine, l'antisémitisme, le racisme doivent être condamnés. Ils sont inadmissibles et contraires aux valeurs, notamment éducatives, du sport.

M. François Goulard. Très juste !

Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. Soyez assurée, madame la députée, que je mettrai tout en oeuvre (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine*) pour prendre les mesures nécessaires afin de prévenir et de sanctionner les agissements inadmissibles.

Depuis mon arrivée, j'ai rappelé aux préfets que les interdictions de stade peuvent être prises en dehors de toute infraction pénale et je leur ai demandé que les personnes interdites de stade soient obligées de pointer à l'heure de la mi-temps dans des commissariats éloignés des stades, pour mettre fin à un certain nombre de fraudes. J'ai également créé un fichier (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche*) des personnes interdites de stade, qui doit permettre de les suivre et de faire respecter ces interdictions.

M. Jean Glavany. Qu'a fait Sarkozy ?

Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. Dans le cadre de la LOPSI, deux nouvelles mesures viendront renforcer ces dispositions qui intéressent ceux qui sont attachés à la valeur éducative du sport et au respect des valeurs de tolérance de notre pays. La première consistera à étendre les mesures d'interdiction administrative de stade de trois à six mois pour couvrir quasiment l'ensemble de la saison sportive, la seconde à appliquer les interdictions dès le premier acte de violence. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Nouveau Centre.*)

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Boyer](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 100

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 31 octobre 2007